

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Transition énergétique	285

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021,
- VU** la convention signée le xx décembre 2018 entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Images & Réseaux,
- VU** la convention pentapartite signée le xx décembre 2018 entre l'Institut Mines Télécom, La Fondation Mines Télécom, ENEDIS, Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Mobilités décarbonées

AMI Pays de la Loire Energie Tour 2019

APPROUVE

les modalités de mise en œuvre de l'appel à manifestations d'intérêt "Pays de la Loire Energie Tour 2019", figurant en annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à prendre les dispositions nécessaires pour informer du lancement de ce nouveau dispositif.

2- Réseaux énergétiques intelligents

SMILE - Groupe d'expert Scientifique et Technique

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € pour une dépense subventionnable de 30 000 € TTC à l'association Images & Réseaux pour le financement de l'animation du Groupe d'expert Scientifique et Technique.

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 15 000 €.

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région Pays de la Loire et l'association Images & Réseaux, figurant en annexe 2.

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

3 - Outils et observatoire

Chaire VALADOE

ATTRIBUE

une subvention de 100 000 €, pour une dépense subventionnable de 100 000 € TTC, à l'Institut Mines Télécom Atlantique pour le financement d'équipements de puissance de calcul dans le cadre du projet de Chaire de Recherche VALADOE.

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 100 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'Institut Mines Télécom Atlantique, figurant en annexe 3.

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

AUTORISE

la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ